

Vous pouvez aussi présenter votre réclamation à votre interlocuteur habituel, en le contactant par téléphone, par courrier ou courriel et en cas de non-satisfaction du traitement de votre réclamation, vous pouvez saisir le médiateur de l'Auto École Marcheprime.

Votre réclamation est automatiquement enregistrée dans le chrono de suivi des réclamations afin d'être traitée dans les délais impartis. Nous nous engageons à apporter une réponse satisfaisante dans un délai de 15 à 30 jours maximum.

## Une réclamation est une déclaration actant le mécontentement

Nous vous informons que les données recueillies au moyen du présent formulaire seront utilisées exclusivement en vue du traitement de votre demande de médiation. Conformément à loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit de communication, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du Service de la Médiation Auto École Marcheprime.